

17 JANVIER 2022

FONDATION IMMOBILIÈRE DES ÉCLAIREURS DE
NOIRMONT-GLAND

PROTECTION INCENDIE



La Sardoché
sardoche.ch

Fondation Immobilière des éclaireurs de Noirmont-Gland

1267 VICH

ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE

Il appartient à la Fondation Immobilière des éclaireurs de Noirmont-Gland (ci-après la Fondation) d'assurer un niveau d'assurance qualité suffisant, en définissant la répartition des compétences et responsabilités en matières d'entretien, de maintenance et de contrôle de fonctionnement des équipements de protection incendie et des installations techniques de La Sardoche.

Les contrôles de fonctionnement sont réalisés par l'intendant de la fondation. La maintenance des installations est réalisée par les entreprises qui ont fournis l'installation lorsque l'intendant de la fondation n'est pas habilités à faire la réparation.

Les contrôles doivent être consignés dans un document (livret de contrôle) nécessaire à la vérification des mesures de protection incendie, disponible en tout temps, dans lequel apparaissent notamment les dates de contrôle, l'identité des contrôleurs, la liste des dysfonctionnements, actions et correctifs réalisés ou planifiés.

RAPPELS DES PÉRIODICITÉS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE

Contrôle périodique

Les extincteurs et le poste incendie de La Sardoché doivent être contrôlés trimestriellement. Les extincteurs doivent être conformes à la norme SN EN3 et être reconnu par l'AEAI.

Etat de fonctionnement et maintenance

La Fondation doit entretenir les extincteurs, le poste incendie conformément aux prescriptions et garantir leur fonctionnement en tout temps. Il faut consigner de manière adéquate et durable les dates de livraison, de recharge et de révision de ces équipements.

Inspection

Les extincteurs et le poste incendie sont soumis à une inspection tous les trois (03) ans par le fabricant (ci-après Primus AG). A l'issue de l'inspection par Primus AG les extincteurs et le poste incendie portent la mention « Contrôlé » appliqué par le personnel de Primus AG. L'étiquette des extincteurs et du poste incendie sont complétés avec les informations suivantes :

- la mention « Contrôlé »
- le nom et l'adresse du fabricant
- un marquage clair identifiant la personne qui a procédé à l'inspection
- la date (mois et année) de l'inspection

EXTINCTEURS

Lors du contrôle périodique trimestriel, il faut s'assurer que les extincteurs :

- sont visibles et accessibles en tout temps
- qu'ils ne présentent pas de défauts mécanique visuel (goupille, manomètre, poignée, tuyau)
- le plombage de l'appareil est toujours présent
- la date du contrôle est consigné dans le livret de contrôle

Inspection tous les trois ans par l'entreprise Primus AG :

- nettoyage complet des extincteurs
- contrôle technique de sécurité
- contrôle et remplacement des dispositifs de sécurité de surpression
- Contrôle de l'état et la qualité de l'agent extincteur
- contrôle du fonctionnement
- attestation de contrôle

POSTE INCENDIE

Lors du contrôle périodique trimestriel il faut s'assurer que le poste incendie :

- est raccordé au réseau et comporte tous ses éléments
- reste visible et accessible en tout temps
- comporte les instructions de fonctionnement lisibles
- le plombage de la vanne est toujours présent
- ne présente ni détérioration, ni corrosion, ni fuite manifeste
- la date du contrôle est consigné dans le livret de contrôle

Lors du contrôle période annuelle il faut dérouler complètement le tuyau le mettre sous pression et vérifiés les points suivants :

- le matériel n'est ni obstrué, ni endommagé, et les éléments constitutifs ne présentent ni corrosion, ni fuite
- les instructions de fonctionnement sont claires et lisibles
- l'emplacement est clairement indiqué
- les supports de fixation murale sont adaptés, fixés et solides
- le tuyau, sur toute sa longueur, ne présente pas de signe de fissuration, déformation, usure ou endommagement. En cas de défaut le tuyau doit être remplacé

- les colliers de serrage du tuyau sont bien fixés
- le dévidoirs pivotent facilement et tourne facilement dans les deux sens
- l'état de la tuyauterie d'alimentation et particulièrement qu'aucun tuyau flexible ne présente des signes de détérioration ou d'usure
- l'armoire n'est pas endommagée et que les portes s'ouvrent librement
- le plombage de la vanne est toujours présent
- le poste incendie est toujours prêt à l'emploi. En cas de travaux de maintenance la mention « En Dérangement » sera apposé sur le poste incendie
- la date du contrôle est consigné dans le livret de contrôle

Inspection tous les trois ans par l'entreprise Primus AG :

- nettoyage complet du poste incendie
- contrôle technique de sécurité
- rinçage da la vanne d'incendie
- rinçage, resp. purge du tuyau de pression
- contrôle du fonctionnement de la lance
- contrôle de l'étanchéité
- plombage de la vanne
- attestation de contrôle

RAPPELS DES PÉRIODICITÉS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Contrôle de réception (firme mandatée)

Les éclairages de sécurité doivent être conforme à l'état technique et être conçus, dimensionnés, exécutés et entretenus de manière à être efficaces et prêt à fonctionner en tout temps. Ils doivent permettre de parcourir les locaux et les voies d'évacuation en toute sécurité et de trouver facilement les issues de secours.

L'éclairage de sécurité doit s'enclencher dans la zone déterminée pour une durée d'au moins 30 minutes, dès qu'une perturbation de l'éclairage artificiel ordinaire survient.

Les composants de l'éclairage de sécurité tels les lampes de sécurité, les boîtes de déviation et d'enclenchement doivent être désignés en tant que tels.

L'éclairage de sécurité doit s'enclencher dans les 15 secondes au plus tard dès qu'une perturbation de l'alimentation électrique générale survient.

L'éclairage de sécurité dans les voies d'évacuation doit assurer un éclairage d'au moins 1 lux.

Contrôle périodique

Les éclairages de sécurité doivent être contrôlés deux fois par année.

La date du contrôle est consigné dans le livret de contrôle.

Etat de fonctionnement et maintenance

La Fondation doit entretenir les éclairages et alimentation de sécurité et garantir leur fonctionnement en tout temps. Les travaux d'entretien (contrôle fonctionnels, maintenance, remise en état) doivent être consignés dans le livret de contrôle.

RAPPELS DES PÉRIODICITÉS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES DÉTECTEURS DE FUMÉE

Les détecteurs de fumée installés à « La Sardoche » sont équipés d'une pile lithium qui est scellée à l'intérieur. Il n'est pas nécessaire de remplacer la pile pendant la durée de vie des détecteurs de fumée. La durée de vie des détecteurs est de 10 ans.

La date d'installation est consignée dans le livret de contrôle.

Contrôle périodique

L'intendant s'assure tous les trois mois que la DEL (voyant rouge) de chaque détecteur clignote toutes les 60 secondes pour indiquer que le détecteur fonctionne.

Il retire les détecteurs de leur support et nettoie l'intérieur du détecteur (chambre de détection) à l'aide d'un aspirateur ou d'une buse d'air comprimé. Après le nettoyage il remet les détecteurs dans leur support et teste l'alarme au moyen du bouton test.

La date du contrôle est consignée dans le livret de contrôle.

Etat de fonctionnement et maintenance

Les détecteurs de fumée installés à « La Sardoche » ne nécessitent pas de maintenance. Si une défaillance est constatée lors d'un contrôle, le détecteur doit être remplacé.

RAPPELS DES PÉRIODICITÉS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

Contrôle périodique

Les systèmes de protection contre la foudre doivent être contrôlés tous les 10 ans au maximum ainsi qu'après un impact de foudre. Le contrôle doit s'effectuer par un installateur agréé. Le contrôle doit couvrir les éléments visibles du système, ainsi que les prises de terre. On mesurera la résistance des mises à la terre.

La date du contrôle est consignée dans le livret de contrôle.

Etat de fonctionnement et maintenance

La Fondation doit entretenir les installations de protection contre la foudre et garantir leur fonctionnement en tout temps.

RAPPELS DES PÉRIODICITÉS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Généralités

Les installations techniques de La Sardoche sont notamment constituées par les installations thermiques, les installations électriques et de la pompe des eaux usées. Ces installations doivent être conçues et réalisées de manière à garantir un fonctionnement sans danger, correspondant aux prescriptions, et à limiter les dommages en cas de dérangement. Elles doivent être conformes à l'état de la technique et résister aux sollicitations thermiques, chimiques et mécaniques susceptibles de s'exercer sur elles.

Le plan de maintenance préventive des installations techniques et des outils de la fondation reprend toutes les directives appliquées par la fondation.

FORMATION DES RESPONSABLES DES SCOUT NOIRMONT-GLAND AUX MESURES DE PROTECTION INCENDIE

La fondation aide le groupe scout Noirmont-Gland à instruire les membres de la Maîtrise du groupe scout sur les dangers d'incendie dans « La Sardoche », sur les équipements de protection incendie en fonction et sur le comportement à adopter en cas d'incendie.

Pour cela, les membres de la Maîtrise suivent le cours « Cours de base en sensibilisation incendie CFECA » auprès de l'ECA Vaud.

Des actions d'information sur la protection incendie sont organisées dans des conditions proches de la réalité et idéalement à « La Sardoche » pour tous les scouts de Noirmont-Gland.

Tous les nouveaux routiers doivent recevoir une information sur les consignes de sécurité générales et spécifiques de « La Sardoche ».

Une visite de « La Sardoche » afin de connaître les voies d'évacuation, du point de rassemblement, des organes de sécurité détecteur (tableau électrique, tableau de commande de la pompe des eaux usées), emplacement des extincteurs et du poste incendie.

Idéalement un exercice d'évacuation par année scout visant à vérifier la réaction des scouts et des responsables est organisé avec l'aide des pompiers.

Les formations sont consignées dans le livret de contrôle

ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE LA MISE EN SÉCURITÉ DES PERSONNES

Les prescriptions de protection incendie de l'AEAI donnent aux propriétaires un objectif de résultat global et ne précisent pas les détails de réalisation, ni les moyens à mettre en œuvre. Ceux-ci sont à définir et à adapter au cas par cas, généralement sous la responsabilité de l'exploitant des locaux et si nécessaire d'entente avec le propriétaire.

L'organisation d'un exercice d'évacuation est de la compétence et de l'entière responsabilité de la fondation, qui conserve toute l'attitude dans l'organisation de son exercice d'évacuation.

Principes de mise en sécurité

Une procédure de mise en sécurité ou d'évacuation d'un bâtiment doit être adaptée à la population à protéger, aux spécificités du bâtiment, à l'utilisation qui en est faite et aux types de risques encourus.

Généralement basée sur le principe du «guide et du serre-file», elle peut, suivant les situations, s'organiser différemment. En présence de personnes non autonomes dans leurs déplacements, il peut être nécessaire de procéder dans un premier temps à un transfert vers une «zone sécurisée» à l'intérieur des locaux ou selon les cas, le type de personnes et les moyens à disposition, vers le palier de l'étage, puis dans un deuxième temps, vers la place de rassemblement extérieure.

La check-list pour l'évacuation de « La Sardoche » se trouve à la page 9.

Le matériel pour l'évacuation se trouve à l'entrée de « La Sardoche » à savoir un mégaphone et un exemplaire de la check-list d'évacuation de « La Sardoche ».

Point Evacuation - La Sardoche

1 Utiliser le mégaphone pour déclencher l'évacuation

- Activer la sirène du mégaphone pour déclencher l'alarme.
- Les personnes doivent quitter les chambres / locaux et se rendre à la place de rassemblement, **Terrain des papillons**.
- Les évacuateurs se retrouvent dans le hall et suivent les instructions du Chef d'évacuation.



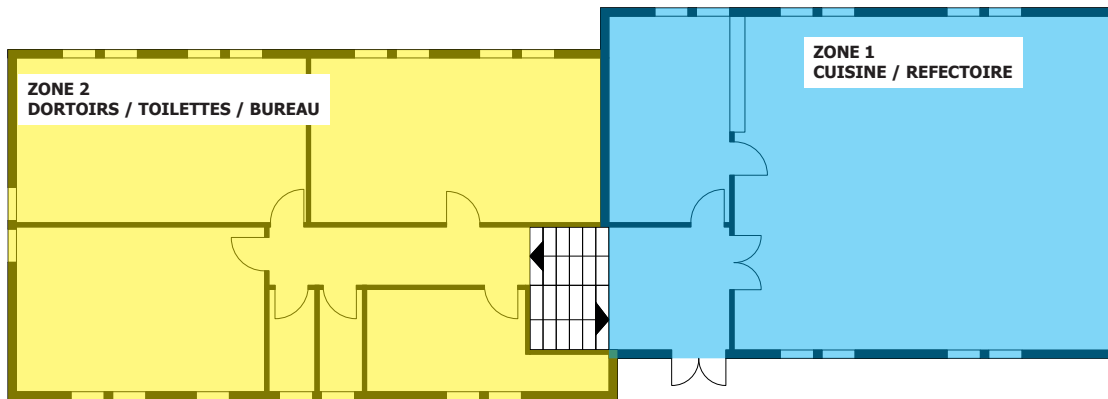
2 Envoyer les évacuateurs dans les différentes zones du bâtiment pour vérification

ETATS DES ZONES



	EVACUATEUR ENVOYÉ	ZONE ÉVACUÉE	ZONE NON ÉVACUÉE
ZONE 1 CUISINE / REPECTOIRE			
ZONE 2 DORTOIRS / TOILETTES / BUREAU			
ZONE 3 DOUCHES / CHAUFFERIE / STOCKS			

REZ



SOUS-SOL

